131 février 2014

L'inspection

RÉALITÉS & PROSPECTIVE

REVUE TRIMESTRIELLE DU SI.EN - UNSA ÉDUCATION

Rythmes scolaires et apprentissages

Groupe de travail sur l'inspection

Devant l'indigence des propositions, notre syndicat s'est exprimé avec force et a obtenu quelques évolutions.

Mais nous n'en resterons pas là !

LE **DOSSIER** | **8 > 15**

Rythmes scolaires et apprentissages

VIE **SYNDICALE** | **18**

Académie de Loire Atlantique : Rythmes et partenariat

SI.eN
SYNDICAT DE L'INSPECTION DE L'ÉDUCATION NATIONALE
UNSA éducation

CPPAP N° **0516 S 07856**

Avec plus d'un million de Sociétaires, on peut déplacer des montagnes

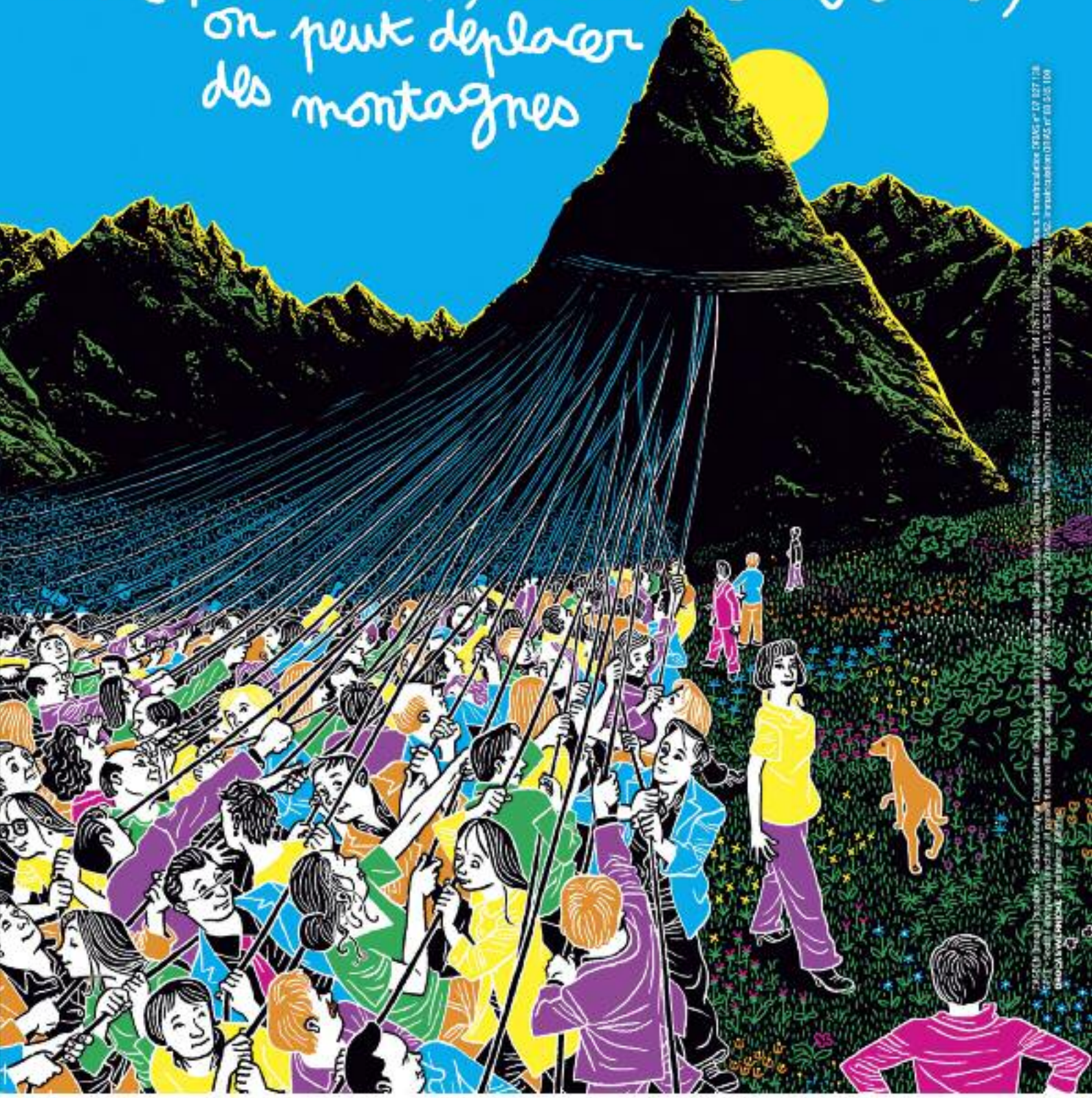

La CASDEN, banque coopérative créée par des enseignants, met la force du groupe au service de chaque individu. Fondée sur des valeurs de solidarité, d'écoute et de confiance, elle s'engage ainsi auprès de plus d'un million de Sociétaires à réinvestir leur épargne dans le financement des projets de chacun. La CASDEN propose à tous les établissements de disposer gratuitement d'outils pédagogiques[1] (mallette, exposition…) pour sensibiliser les élèves au modèle économique coopératif.

Pour en savoir plus sur la CASDEN Banque Populaire et les actions qu'elle développe en faveur de ses Sociétaires, rendez-vous sur www.casden.fr ou contactez un conseiller au 0 826 824 400[2]

(1) Un seul exemplaire par établissement scolaire du 1er et du 2e degré, dans la limite des stocks disponibles. Voir modalités sur www.casden.fr.
(2) Accueil téléphonique ouvert de 8h30 à 18h30 du lundi au vendredi et le samedi de 9h à 13h (hors jours fériés).

BANQUE POPULAIRE

casden
BANQUE POPULAIRE

CASDEN, la banque coopérative de l'éducation, de la recherche et de la culture

Sommaire 131

l'édito

La reconnaissance... une urgence !

notre métier 5

Pour une plus grande équité de l'entrée dans le métier 5

L'alternance rythme la formation professionnelle 5

6

le dossier 8

Rythmes scolaires et apprentissages

Le **SI.EN** a été entendu au Sénat 8

Rythmes scolaires : et si on écoutait les chercheurs ? 9

Rythmes scolaires et pédagogie : le temps d'apprendre 10

Le **SI.EN** adhère à l'initiative de *François Testu* 11

Rythmes scolaires dans le primaire, quelques comparaisons internationales 11

Rythmes, école, politique et société : les rencontres du troisième type 12

Penser la dimension péri-éducative et partenariale des rythmes scolaires 13

École du socle et projet éducatif territorial 14

Temps scolaire et orientation : *« laisser du temps au temps »* 15

nos retraites 16

La Réforme 2013 des retraites et nous …

entretien 17

Roger Crucq, Président de la Fédération des Autonomes de Solidarité

vie syndicale 18

Loire Atlantique : Rythmes et partenariat

Tribune libre 19

« Ridicule »

Le billet d'humeur d'*Andromède*

Directeur de la publication
Patrick **Roumagnac**

Directeur de la rédaction
Michel **Volckcrick**

Réalisation : **Yellowstone-design.fr**

Impression : **Compédit Beauregard**

CCPAP : **0516 S 07856**
ISSN : **1251-2028**

4 numéros : ***l'Inspection, Réalités & Prospective***
Numéro spécial : ***Annuaire des corps d'inspection de l'Éducation nationale***
Prix du numéro : 7,50 € - Prix du dossier spécial : 15 €
Abonnement : 4 numéros + dossier spécial : 40 €

SI.EN-UNSA Éducation
23, rue Lalande - 75014 PARIS
Tél. : **01 43 22 68 19**
Fax : 01 43 22 88 92
Courriel : ***sien@sien-unsa-education.org***
Site : ***sien-unsa-education.org***

La reconnaissance... une urgence !

Plus que jamais, les inspecteurs apparaissent comme les vecteurs majeurs de la mise en œuvre de réformes ambitieuses et nécessaires, mais difficiles à opérationnaliser, car elles imposent à tous les acteurs du système éducatif de très importants changements de pratiques ou de positionnement.

Cette exigence se retrouve aussi bien dans le premier que le second degré et chaque spécialité de l'inspection est impactée. Chaque inspecteur a donc vu sa charge de travail s'accroître de manière significative. C'est sans hésitation que nos collègues se sont investis dans ces nouvelles missions… qui n'ont rien enlevé aux anciennes ! L'intérêt des élèves et le souci de contribuer à l'émergence d'une École plus juste et plus efficace sont de puissantes motivations. De même, le souci de développer une ouverture plus large mais maîtrisée sur le monde, que ce soit par la formation scolaire, par la voie de l'apprentissage ou par l'information des familles et des jeunes, fonde l'action des inspecteurs.

Cette surcharge de travail n'est cependant pas sans incidence sur le « moral » des inspecteurs. Travailler plus pour construire l'École de la réussite pour tous, c'est bien, mais à deux conditions : d'une part que ce travail soit réellement utile et ne corresponde pas à des lubies passagères exprimées par une hiérarchie parfois plus soucieuse de complaire que de servir, d'autre part que soit enfin accordée une légitime reconnaissance pour ledit travail.

Dans ce contexte, nous serons particulièrement exigeants dans le cadre des groupes de travail sur l'encadrement qui viennent de débuter. Nos interlocuteurs en ont pris conscience lors de la première réunion du 23 janvier, puisque nous avons clairement fixé nos revendications et avons rejeté avec force les mièvres esquisses qui nous étaient proposées.

L'enjeu est de taille et nous sommes déterminés, car nous savons ce que sont les attentes et les espoirs des inspecteurs. Nous avons été trop longtemps déçus et devons aujourd'hui profiter de signes plus tangibles que la « reconnaissance » orale qui nous est généralement accordée.

Le **SI.EN UNSA** n'hésitera pas à mobiliser si cela s'avère nécessaire. Nous agirons seuls s'il le faut, comme nous l'avons fait lors de cette première rencontre où les autres organisations syndicales se sont montrées bien réservées, ou avec tous ceux qui se reconnaitront dans l'exigence d'une réelle reconnaissance de l'égale dignité de toutes les missions d'inspection et de tous les inspecteurs. Une chose est sûre : le **SI.EN UNSA** prendra toutes ses responsabilités dans ce combat.

Sans rien regretter de notre soutien aux réformes en cours, sans remettre en cause notre souhait de contribuer activement à rendre l'École plus juste et plus efficace, nous n'hésiterons toutefois pas à dire que la coupe est pleine et qu'il y a aujourd'hui urgence à donner aux inspecteurs de meilleures conditions de travail, ainsi qu'une juste reconnaissance de leurs compétences et de leur investissement.

Notre position est aussi ferme qu'ambitieuse ; il ne dépend que de chacun d'entre nous de la rendre réaliste en soutenant le SI.EN UNSA dans son action au service des inspecteurs !

Patrick **Roumagnac**
Secrétaire général du **SI.EN** - **UNSA Éducation**

SI.EN SYNDICAT DE L'INSPECTION DE L'ÉDUCATION NATIONALE UNSA éducation

Agenda

DÉCEMBRE 2013

16 - 17 · SI.EN - Bureau national

17

CAPN / **Promotions à la hors-classe des IEN**
> (P. ROUMAGNAC - S. MARCEAU - C. RAUX)

SI.EN / **FAS** - **Rencontre** dans le cadre du **partenariat** entre les deux organisations
> (P. ROUMAGNAC - F. MONTUELLE G. PEQUIGNOT - M. VOLCKCRICK)

18

ESEN (**Poitiers**), **rencontre** avec les stagiaires de 1ère année, dans le cadre de la *Semaine de l'Inspection générale*.
> (P. ROUMAGNAC)

MEN / **DGESCO** - Synthèse des travaux du groupe de travail sur la *Rénovation de la voie professionnelle*.
> (F. BOUGAULT)

19

Conseil supérieur de l'Éducation
> (P. ROUMAGNAC - F. BOUGAULT)

Comité Technique Ministériel
> (P. ROUMAGNAC)

JANVIER 2014

10

MEN / **Rencontre fédérale** avec le cabinet du ministre sur l'*Éducation prioritaire*
> (P. ROUMAGNAC)

13

UNSA Éducation / **Éxécutif national**
> (F. BOUGAULT)

14

Comité de suivi de la recherche *« Bac Pro en 3 ans »*
> (F. BOUGAULT)

15

DGRH - **Redéploiements de postes, préparation du mouvement**.
> (F. BOUGAULT - G. PEQUIGNOT - P. ROUMAGNAC)

16

UNSA Fonction Publique / **C.A**
> (P. ROUMAGNAC)

MEN - **Conseil supérieur de l'Éducation**
> (F. BOUGAULT - P. ROUMAGNAC)

17

La Sorbonne - **Cérémonie des vœux** du Ministre
> (P. ROUMAGNAC)

20

MEN - **Lancement de la campagne JPA** : *L'École est un droit, les vacances aussi !*
> (P. ROUMAGNAC)

SI.EN / **Réunion du Secrétariat général**
> (P. ROUMAGNAC - F. MONTUELLE - F. BOUGAULT G. PEQUIGNOT - M. VOLCKCRICK)

23

MEN - **Groupe de travail 10** : *Personnels d'inspection*
> (G. PEQUIGNOT - P. ROUMAGNAC)

29

SI.EN / **Groupe de travail ASH**
> (D. CATHERINE - F. MONTUELLE - P. POCHARD)

Réunion du collectif RASED
> (D. CATHERINE - F. MONTUELLE - P. POCHARD)

30

JPA - **constitution de l'observatoire sur les rythmes scolaires**
> (M. VOLCKCRICK)

Soirée de sympathie

Notre secrétaire **Evelyne Rouhaud-Rabau** a fait valoir ses droits à la retraite après 30 années de bons et loyaux services auprès de notre syndicat.

La **réunion de Bureau national du 16 décembre 2013** a été l'occasion d'une manifestation de sympathie en son honneur qui a vu la présence amicale de quelques-uns de nos anciens secrétaires généraux et membres du Bureau national.

Pour une plus grande équité de l'entrée dans le métier

S'il est extrêmement enrichissant de pouvoir exercer ses missions dans un autre cadre professionnel que celui de son académie ou département d'origine, nombreux sont ceux qui, dans le même temps, dénoncent les conditions matérielles dans lesquelles nos collègues stagiaires font parfois leur entrée dans le métier.

Pour ces collègues, la première affectation est souvent synonyme de « grosse galère ». Il leur faut en effet, tout en menant de front leur nouveau métier et leur formation initiale, gérer l'éloignement familial et faire face aux coûts d'hébergement qu'engendre leur situation professionnelle. Tous les conjoints ne peuvent en effet du jour au lendemain quitter leur emploi pour suivre le lauréat du concours dans sa nouvelle affectation ; il y a donc nécessité d'assumer financièrement deux lieux de résidence.

Force est de constater que sur ce dernier point les situations personnelles vécues par nos collègues peuvent parfois se révéler douloureuses.

Que dire de la situation de cette collègue affectée comme stagiaire dans une académie éloignée de plus de six cents kilomètres de son académie d'origine, qui après quelques mois hébergée dans un logement de fonction d'un personnel de direction, a été contrainte de se loger dans une caravane installée sur un terrain de camping, sa situation financière ne lui permettant plus assumer la charge du logement mis à sa disposition. Sans atteindre cet extrême, combien de nos collègues qui, pour limiter les coûts d'hébergement et ne pas trop pénaliser leur famille, s'obligent à se loger dans les dortoirs des internats de nos lycées ? Et combien renoncent à présenter le concours pour raison financière ?

Il ne s'agit en aucun cas de remettre en question le principe républicain du concours national de recrutement des inspecteurs et les nominations elles aussi nationales, mais plutôt de s'assurer d'une plus grande équité dans l'accès au métier d'inspecteur.

C'est pourquoi, afin de garantir pour tous, le droit à une entrée décente dans le métier d'inspecteur, le SIEN-UNSA réclame l'attribution lors de la première affectation, d'une « prime installation » qui pourrait être modulée en fonction de l'éloignement géographique de l'inspecteur stagiaire par rapport à son académie ou son département d'origine.

L'alternance rythme la formation professionnelle

L'enseignement professionnel constitue un pan important de notre système éducatif : il concerne plus d'un million de jeunes, du CAP au baccalauréat professionnel en lycées professionnels ou dans les formations par apprentissage. Ces jeunes seront les futurs artisans, commerçants, spécialistes des métiers de bouche, de l'hôtellerie, de la restauration, du bâtiment… Ils contribueront à la richesse de notre pays, au développement des entreprises.

Place de l'alternance dans la formation

L'alternance, intégrée dans le parcours de formation des apprenants, est un terme singulier décrivant des réalités plurielles posant d'emblée la délimitation de son champ. Atout majeur dans les apprentissages, l'alternance permet de mobiliser des compétences abordées en formation et immerge l'apprenant dans la réalité du monde professionnel.

Des formules du type « entreprise d'entraînement pédagogique » permettent d'engager les jeunes dans une activité professionnelle encadrée, mais réelle et ainsi de s'orienter vers la professionnalisation. Cette alternance permet de donner du sens aux savoirs par une approche inductive, plus concrète et finalisée que dans les voies générale et technologique.

L'alternance est un instrument adapté à la professionnalisation à condition qu'elle respecte les principes suivants :

- un temps de formation réparti en deux familles de séquences - académique et entreprise - complémentaires et interactives,
- un pilotage général du process structuré et organisé incluant le volet pédagogique,
- un tutorat reconnu,
- un apprenant en situation professionnelle, responsabilisé et accompagné par l'équipe pédagogique qui prépare, négocie, assure le suivi et évalue.

Les freins et limites de l'alternance… et les leviers

Lorsque nous évoquons la participation de l'entreprise à la formation d'un jeune, qu'elle se fasse sous statut scolaire ou par la voie de l'apprentissage, nous parlons souvent de réalités très différentes que nous mesurons lors des évaluations ou au moment du débriefing lors des retours en lycée.

Pour une même formation, le vécu et l'expérience des apprenants sont très divers. Sans parler des technologies et méthodes variées, il apparaît surtout très clairement que les compétences sociales, telles que l'autonomie, la prise d'initiatives, la responsabilisation, sont encouragées de diverses façons dans les entreprises, alors que ce sont justement ces compétences qui conditionnent la future insertion professionnelle du jeune.

L'alternance ne peut donc se suffire d'être la succession de temps différents et hétérogènes, sans que la liaison École/Entreprise ne se préoccupe d'en rythmer les apprentissages.

L'enseignement en lycée ou en CFA est encadré par le référentiel de formation et se trouve de ce fait harmonisé à défaut d'être homogénéisé. En entreprise, les tuteurs, expérimentés le plus souvent, parfois formés à cette fonction, en tout cas toujours conscients de la responsabilité liée à leur fonction, s'attachent à confier aux jeunes des activités en lien direct avec le référentiel d'activité professionnelle. Ces deux référentiels constituent ensemble le référentiel du diplôme visé, qui assure la cohérence des deux temps de l'alternance.

Le calendrier de formation est un des dispositifs facilitant ou non l'alternance. Le choix des dates des périodes de formation en entreprise conditionne la qualité des apprentissages selon les objectifs en prenant en compte la saisonnalité par exemple. Des périodes de formation de 4 semaines, placées entre 2 périodes de vacances scolaires ne favorisent pas leur exploitation théorique, par contre un regroupement sous forme de stage plus long (au moins 8 semaines consécutives), à partir de la classe de 1ère permet une meilleure immersion dans l'entreprise et un travail plus approfondi avec un réinvestissement théorique au lycée.

L'alternance entre les enseignements en lycée ou CFA et l'expérience en entreprise, idéalement plusieurs entreprises différentes, dont une expérience à l'étranger, enrichit le parcours professionnel de l'apprenant et développe sa capacité d'adaptation, sa polyvalence et son sens de la communication et du travail d'équipe et par voie de conséquence son employabilité. À l'inverse, le recul réflexif sur la consistance d'une expérience professionnelle et les activités accomplies dans l'emploi conduit à l'identification des compétences acquises propre à la VAE. Il s'agit bien d'un autre état de l'alternance, sur un rythme en quelque sorte inversé.

La réussite d'un stage, souvent perçue dans le regain de confiance en soi de l'élève, de l'apprenti, augmente la motivation et conforte le projet personnel. Confirmant les choix d'orientation antérieurs, favorisant la construction d'une identité professionnelle, elle projette le jeune adulte dans son devenir au sein de la société des humains.

Un réel partenariat entre l'équipe pédagogique, la plus stable possible, et le tuteur est le seul garant de la qualité de la formation en entreprise. Le travail collaboratif a pour but de clarifier les compétences du référentiel de formation et de déterminer le rôle de chacun en tenant compte des différents contextes. Un suivi individuel permet de lever les éventuels obstacles et d'apporter à l'apprenant les éléments nécessaires au moment opportun pour favoriser la réussite de la période de formation.

Images du bureau national du 16 décembre 2013

Nathan Bordas

Nouveauté

Les manuels numériques élèves multisupports

Consultables à tout moment et partout

Découvrez-les sur
biblio.manuel-numerique.com

Biblio MANUELS

sur PC/Mac

+

sur tablettes iPad/Androïd

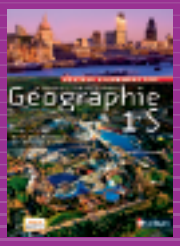

Rythmes scolaires et apprentissages

Le SI.EN a été entendu au Sénat

Le mercredi 8 janvier, le SI.EN a été entendu au Sénat par la Mission commune d'information sur la réforme des rythmes scolaires.

La réforme des rythmes scolaires est certes très médiatisée mais elle n'est qu'une composante d'un ensemble beaucoup plus ambitieux : la refondation de l'école. Je souhaite donc inscrire mes remarques et observations dans cette dynamique de refondation. Au **SI.EN**, nous soutenons que si nous isolons la réforme de cette ambition de refondation, nous prenons le risque de nous retrouver face une mesure qui, au bout du compte, ne produira pas les effets attendus.

Il s'agit donc de donner du sens à l'action éducative et de reconstruire une véritable confiance en l'École. Il faut pour cela dépasser la seule relation de l'École avec ses usagers et engager une dynamique beaucoup plus large qui associe à l'école, les usagers mais aussi les collectivités territoriales, les partenaires de l'École.

Ce que nous apprend le travail sur les rythmes scolaires c'est qu'il n'existe pas de séparation entre l'enfant et l'élève si ce n'est une distinction sémantique qui apparaît aujourd'hui totalement illusoire. On a vécu trop longtemps sur l'idée qu'un enfant devenait subitement un élève en passant la porte de l'école. Quand il entre dans la salle de classe l'enfant reste un enfant avec tous les éléments de sa vie d'enfant, il en est de même le soir, quand il rentre à la maison. L'enfant rapporte chez lui tout ce qui relève de son vécu scolaire. Nous sommes donc placés devant l'incontournable nécessité d'une continuité scolaire ! Le travail sur les rythmes scolaire nous apprend à rompre avec une vision morcelée de l'enfant au profit d'une vision beaucoup plus globale de celui-ci. Une vision globale à propos de laquelle chacun des partenaires porte un regard équivalent et complémentaire de celui de l'autre. Il faut donc se convaincre que le regard sur l'enfant porté par l'animateur en charge des NAP a autant de valeur, que celui d'un parent ou que celui de l'enseignant.

Nous sommes placés devant des enjeux d'une grande complexité. Nous pensons que ce serait une grave erreur que de considérer que la modification des rythmes scolaires suffira pour apporter une meilleure réussite à tous les élèves. Les réponses attendues sont en effet beaucoup plus complexes, beaucoup plus ambitieuses qu'une simple adaptation des temps scolaires qui reconnaissons-le présente certaines difficultés que l'on ne peut nier.

Comment aborder cette complexité ? Peut-être conviendrait-il de chercher une piste dans la Loi de refondation elle-même, plus particulièrement dans le PEDT qui doit associer tous les partenaires, sans privilégier les uns par rapport aux autres. Il s'agit, selon nous, de développer des stratégies de co-construction des politiques éducatives. Il faudra que chacun y contribue en apportant la spécificité de son regard.

Nous regrettons donc que ces PEDT ne soient pas obligatoires. Dans les faits, ils ne le sont que sur des opérations formelles notamment s'il y a une dérogation à l'organisation classique du temps scolaire ou s'il y dérogation aux taux d'encadrement. On ne donne pas au PEDT l'ampleur ou la portée qu'il mériterait puisqu'il ne s'applique qu'à l'exception et pas au cas général. Nous déplorons cette situation! Selon notre organisation, le PEDT devrait devenir un authentique outil de pilotage. Dans la grande diversité des contextes, le PEDT doit être porteur d'une ambition territoriale pour les jeunes. Pour répondre à cette immense hétérogénéité des contextes, et parce qu'aucune réponse formelle ne peut être satisfaisante pour tous et en tous lieux, ce qui sera déterminant c'est la marge de souplesse que l'institution se montrera capable d'accorder pour ouvrir de véritables espaces de confiance et d'initiative aux différents acteurs invités faire émerger des projets territoriaux.

Par nature, ces projets sont évidemment appelés à évoluer pour répondre aux évolutions des contextes. Le rôle d'accompagnement dévolu aux inspecteurs ne peut donc se concevoir que dans cette dynamique de souplesse et d'adaptation évoquée plus haut et certainement pas dans une logique de contrôle référée à l'application de normes. Les normes et les contrôles sont utiles quand ils évitent des dérives, mais ils peuvent s'avérer « inhibants » quant à l'ambition du territoire. La loi de refondation de l'École est une loi d'ambition. Si à l'accompagnement de cette ambition, nous substituons le contrôle tatillon, nous détruirons nos chances d'avancer réellement.

Les inspecteurs sont assurément prêts à poursuivre leur travail d'accompagnement des écoles avec leurs interlocuteurs en charge des collectivités territoriales. Ils continueront à apporter leur aide, leurs conseils pour que les ambitions évoquées dans ce propos contribuent vraiment à la réussite de tous les jeunes.

Rythmes scolaires : et si on écoutait les chercheurs ?

Une abondante littérature, ainsi que de nombreuses conférences sont disponibles pour qui veut faire le point sur les travaux des chercheurs qui ont étudié les rythmes de nos élèves.

Globalement, ces recherches se situent dans deux disciplines :

- **la biologie** avec par exemple l'analyse des déchets urinaires des élèves à différents moments de la journée pour déceler des hormones ou traceurs spécifiques aux différents types d'activité du cerveau où de l'organisme.
- **la psychologie** avec plusieurs composantes comme celle, spécifique à l'élève créée à l'université de Tours par François Testu ou les multiples travaux d'Hubert Montagner sur l'influence de la sécurité affective de l'élève ou sur le fonctionnement de la mémoire.

Ces travaux ont été confirmés par des recherches effectuées dans des pays culturellement différents du nôtre. On peut aujourd'hui énoncer les éléments suivants :

- les enfants sont inégaux devant le sommeil et mettent le matin un temps plus ou moins long à être réceptifs. Au cycle deux, cela n'intervient que très rarement avant neuf heures.
- lls ont un pic de performance important le matin de dix à onze heures trente, ceux du cycle trois jusqu'à midi. Ils ont ensuite une baisse importante de concentration jusqu'à quinze heures, moment où ils retrouvent un nouveau pic de performance, mais toujours plus faible que celui du matin. Ces résultats sont perturbés le lundi après deux jours de repos et ils le sont d'autant plus que l'enfant a été confronté à un week-end peu stimulant sur le plan intellectuel. « *Le temps libéré est source d'inégalités* » dixit François Testu.
- le besoin physiologique d'une sieste concerne beaucoup plus d'enfants que les seuls élèves de nos petites sections, mais une partie des enfants n'en a pas du tout besoin.
- la semaine de quatre jours et demi donne de meilleurs résultats scolaires que celle de quatre jours, surtout pour les enfants les plus défavorisés. La compétition entre samedi et mercredi assez peu étudiée n'a pas été tranchée par des résultats probants.
- un enfant réussit mieux à l'école quand il bénéficie d'un environnement périscolaire performant.
- le corps de l'enfant présente les meilleures dispositions pour une sollicitation sportive après seize heures trente.
- l'alternance de sept à huit semaines de classe séparées par deux semaines de vacances est indispensable, la deuxième semaine de vacances étant celle du vrai repos.
- la sécurité affective de l'enfant est une condition indispensable à sa mobilisation intellectuelle telle que l'exige l'École. (dixit Hubert Montagner).

Ces résultats ne sont pas nouveaux, ils étaient parfaitement connus quand le ministre Darcos a décidé de passer à la semaine de quatre jours. Cette non-prise en compte des besoins de nos élèves ne date hélas pas de 2008 :

- Jules Ferry n'a pas libéré le jeudi pour que les enfants se reposent, mais pour faire une concession au clergé qui peut ainsi promouvoir le catéchisme en dehors de l'école républicaine.
- les dates des grandes vacances étaient calculées au 19° siècle par rapport aux travaux agricoles, elles dépendent depuis 1950 des besoins de l'industrie touristique.
- en 1968 les vacances de février sont instituées pour rentabiliser les équipements construits par la France pour les jeux olympiques d'hiver.
- en 1969 le samedi après-midi de classe est supprimé alors que se multiplient les résidences secondaires.

L'école idéale, si l'on écoute les chercheurs, seraient une école très différente, une école où l'on enseignerait du lundi au samedi de neuf heures à midi les savoirs les plus exigeants sur le plan cognitif. Une école où il serait possible, après un repas équilibré, de se détendre dans un lieu calme, voire de dormir quel que soit son âge. Puis de participer à des activités artistiques et culturelles favorisant le développement humain et de terminer la journée par une séance d'EPS qui débuterait à seize heures trente. L'aide personnalisée pourrait être placée à quinze heures trente au moment où débute le deuxième pic de performance.

Il n'y a pas assez de place pour les recommandations des chercheurs dans la formation initiale des maîtres, des directeurs et des inspecteurs. Le ministre Peillon est cependant sur le bon chemin. Sans doute pour nous ménager, il a fait le choix d'une médecine douce, c'est dommage, car quitte à irriter une partie de la société française, il fallait en profiter pour changer l'école en profondeur et peut-être dissocier élémentaire et maternelle au niveau de l'organisation du temps. Souhaitons qu'il en tire la leçon et qu'il utilise un remède de cheval quand l'heure sera venue de réformer les pratiques pédagogiques du collège, un chantier tout aussi important.

Rythmes scolaires et pédagogie : le temps d'apprendre

Par-delà les contraintes de mise en œuvre, la réforme des rythmes nous invite, en repensant le temps scolaire, à repenser les enseignements et à fonder cette évolution sur la pleine responsabilité pédagogique des enseignants. Les IEN et les équipes de circonscription disposent d'une réelle opportunité pour contribuer à conforter l'exercice de cette responsabilité. Il convient de veiller à ne pas voir diluée la réflexion par des postures qui l'instrumentalisent pour d'autres enjeux ou la réduisent à des considérations uniquement organisationnelles.

Repenser le temps scolaire pour favoriser la réussite scolaire

Une plus grande efficience des apprentissages, tel est bien l'enjeu majeur de cette réforme.

Ce peut être en tout premier lieu, en lien avec de nouveaux programmes, aider chacun à mieux apprendre à son rythme : favoriser la confiance en soi par le tâtonnement, l'expérimentation, la manipulation, la recherche collective, les confrontations de réponses, tout ce qui est constitutif d'une pédagogie active, respectueuse de l'enfant et des étapes d'apprentissage en observant les élèves et pas seulement en suivant les programmes. « *Perdre du temps pour en gagner* », c'est aussi pouvoir donner plus du temps à ceux qui, dans la classe, en ont besoin, tout en visant les mêmes objectifs. C'est disposer de temps pour conduire la démarche d'investigation, pour lire ensemble des œuvres de littérature exigeantes, pour pouvoir s'investir dans une démarche créatrice en enseignement artistique... Cela rejoint les principes de différenciation pédagogique mais sans viser nécessairement à cloisonner chaque élève dans un groupe ou une tâche trop limitée.

Repenser l'emploi du temps afin de favoriser des temps réels d'enseignement

Comment organiser la nouvelle journée scolaire en évitant que les longues matinées ne soient uniquement réservées au français et aux mathématiques, en ne laissant à tous les autres enseignements qu'une place limitée voire réduite par rapport à l'emploi du temps de la semaine de quatre jours ? Comment bien utiliser la nouvelle matinée scolaire du mercredi pour y mener de vrais apprentissages ? Comment, à l'école maternelle, tout en respectant un temps suffisant de sieste ou de repos, retrouver, lorsque c'est possible, un temps d'activité de fin de journée ? À quel moment placer les récréations pour qu'elles jouent pleinement leur rôle restructurant et faut-il systématiquement en prévoir l'après-midi ? Ces questions n'ont bien sûr pas de réponse unique et prête à l'emploi. Il paraît en tout cas nécessaire d'aider les équipes pédagogiques à se les poser et à y répondre en fonction du contexte de l'école et des cohérences à rechercher ensemble.

Repenser la place de certains enseignements dans l'emploi du temps sous la responsabilité pédagogique de l'enseignant

Deux exemples peuvent être cités : l'éducation physique et sportive et l'éducation artistique et culturelle. En fonction de leur place dans la journée, ces temps d'enseignement pourraient progressivement diminuer voire disparaître. Une confusion risque alors de s'installer avec le temps périscolaire alors que, d'une part, tous les enfants ne bénéficient pas de ces temps périscolaires, d'autre part que les objectifs ne sont pas les mêmes. Le rôle et la place des intervenants extérieurs peuvent être ainsi reconsidérés pour leur permettre d'intervenir davantage, avec des objectifs différents, lors des temps d'activités péri-éducatives (TAP).

Repenser les repères spatio-temporels

La récente note ministérielle citée invite à « ***aider les enfants de l'école maternelle à se repérer dans les lieux de l'école et à identifier les adultes de l'école*** ». Le partage de mêmes espaces pour des temps et des activités différentes induisent un changement de fonctions, et parfois de règles, qu'il n'est pas simple de s'approprier. Sur le plan temporel, et sans que cela ne soit entièrement nouveau, les changements d'emploi du temps nécessitent également de renforcer les prises de repères quotidiennes et hebdomadaires. Cette question concerne aussi l'école élémentaire en particulier lors des phases de changements importants d'habitudes pour les élèves et les parents.

Repenser les articulations entre les différents temps pour plus de lisibilité et de fluidité

Sans oublier que c'est toujours du temps de l'enfant dont il s'agit. L'exemple des activités pédagogiques complémentaires (APC) peut être très brièvement rappelé : si l'objectif est d'aider les élèves en difficulté, quelle est la bonne place des APC dans la journée ? S'il s'agit d'intégrer des activités liées au projet d'école, en quoi sont-elles complémentaires de celles qui auront lieu au même moment avec d'autres intervenants que les enseignants ?

Ce « chantier » est complexe, n'en doutons pas. Bien d'autres interrogations mériteraient d'être évoquées. Sous réserve de prendre le temps d'échanger et d'engager des évolutions concrètes, la réforme des rythmes scolaires donne une chance de redonner du rythme à la pédagogie pour prendre vraiment le temps d'apprendre.

le SI.EN adhère à l'initiative de *François Testu*

Article 1

Il est fondé entre les adhérents aux présents statuts une association régie par la loi du 1er juillet 1901 et le décret du 16 août 1901, ayant pour titre : Observatoire des rythmes et des temps de vie des enfants et des jeunes ou ORTEJ

Article 2 - but, objet

L'objectif principal de l'ORTEJ est de développer les échanges, les analyses, les évaluations et les recherches scientifiques pour une meilleure prise en compte du développement, des rythmes de vie, des besoins éducatifs des enfants et des jeunes. L'activité de L'ORTEJ doit permettre de :

- Pratiquer un recensement des données de chronobiologie, de chronopsychologie, de psychologie, de sociologie relatives aux rythmes et temps de vie des jeunes, tant en France qu'à l'étranger.
- Conduire des recherches et évaluations sur les rythmes et temps de vie des jeunes et sur les aménagements des temps scolaire, périscolaire et extrascolaire. Recherches fondamentales, recherches de terrain, évaluations, expertises, colloques, conférences.
- Faire connaître et promouvoir les résultats des recherches et études ainsi que les bonnes pratiques auprès des acteurs et usagers de l'école, mais aussi de l'opinion publique.
- Analyser les demandes des différents partenaires concernés par la mise en place de nouveaux aménagements des temps de vie.
- Être un lieu de rencontre et d'échanges entre les différents partenaires concernés par l'aménagement des rythmes scolaires et les temps de vie des jeunes.
- Produire un rapport d'activités qui, d'une part, rassemble l'ensemble des données recueillies, leur analyse et, d'autre part, en dégage des recommandations.

L'ORTEJ est animé des valeurs de laïcité, de citoyenneté, d'indépendance, de pluralisme, de rigueur scientifique.

Rythmes scolaires dans le primaire, quelques comparaisons internationales

Les comparaisons internationales sont difficiles à faire compte tenu de la très grande hétérogénéité des réglementations et du fait que dans de nombreux pays une grande autonomie est laissée aux établissements scolaires pour fixer leur cadre horaire d'enseignement.

Nous avons toutefois des données qui permettent d'apprécier les différences entre les rythmes scolaires *(source OCDE, regards sur l'éducation 2013, données datant de 2011)*. Nous avons fait un choix de quelques pays voisins ou plus éloignés qui nous ont paru significatifs et dont nous avons croisé les données concernant les rythmes scolaires avec les **résultats PISA**.

Pays	Nombre d'heures de classe / an	Nombre de jours de classe / an	Nombre de semaines de classe	Résultat PISA mathématiques	Résultat PISA compréhension de l'écrit
Allemagne	702	193	40	514	508
Angleterre	861	190	38	494	499
Australie	953	196	40	504	512
Corée	632	220	40	554	536
Espagne	875	176	37	484	488
Finlande	654	188	38	519	524
France	**864**	**141**	**36**	**495**	**505**

On ne peut bien entendu corréler les résultats de PISA aux seuls rythmes scolaires, d'autant que les pratiques réelles diffèrent parfois des préconisations officielles horaires. La Corée, par exemple, qui se classe en haut du tableau tant pour les mathématiques que pour la compréhension de l'écrit, est le pays qui dispense officiellement le moins d'heures de cours à ses élèves du primaire. Mais les enfants sont très majoritairement inscrits dans des « hagwons », des instituts privés qui prennent en charge les élèves pour du travail scolaire supplémentaire, de 15 à 22 heures. Il est à noter aussi que ce sont les jeunes coréens qui se déclarent, de tous les pays de l'OCDE, les plus malheureux à l'école.

Plusieurs auteurs expliquent en partie les bons résultats coréens en mathématiques par le fait que le système de désignation des nombres des langues asiatiques est régulier contrairement à l'anglais et au français, ce qui faciliterait la compréhension du système décimal. De même les bons résultats finlandais en compréhension de l'écrit pourraient s'expliquer notamment par la structure de la langue finnoise (une orthographe transparente, une structure syllabique simple, une morphologie - dérivationnelle - très riche).

Pour en revenir aux rythmes on constate que la France est le pays ayant de loin le plus faible nombre annuel de jours de classe avec un volume horaire annuel dans la fourchette haute, le seul aussi avec seulement 4 jours d'école par semaine, et celui avec le nombre de semaines de classe le plus faible. On passe ainsi d'une moyenne d'heures de classe de 3h30 quotidiennes en Finlande aux 6 heures quotidiennes des petits français ! La réforme des rythmes permet de réduire d'une demi-heure à trois quart d'heure en moyenne ce temps de classe, ce qui ne peut qu'aller dans le sens d'une meilleure disponibilité des élèves aux apprentissages.

Rythmes, école, politique et société : les rencontres du troisième type

Si l'on en croit les premiers travaux des chrono-biologistes, le débat sur les rythmes scolaires n'est pas nouveau. La réforme engagée par Vincent Peillon l'a remis à l'ordre du jour et si tous semblaient d'accord pour réformer, ne peut-on s'étonner qu'une fois de plus chacune des parties, institutions, partenaires ou individus n'argumente finalement que sur son intérêt propre, sa déclinaison toute personnelle de « l'intérêt supérieur de l'enfant », lequel enfant, il faut bien le dire, s'est vu spolier « son propre intérêt » tant il est évident qu'on a trop souvent gardé pour postulat qu'il ne disposait pas de la maîtrise langagière suffisante pour s'exprimer lui-même.

Soulevons un peu le voile pudique vite jeté sur la réforme de 2008. En ramenant le temps d'enseignement de 26 à 24 heures, l'objectif n'était-il pas, déjà, d'alléger le temps scolaire ? Comment oublier que, laissée trop souvent au libre arbitre des équipes et avec la consigne « pas de vagues », la répartition des jours de classe se soit mise en place sans que les IEN aient pu véritablement limiter les dérives, contourner les intérêts personnels, politiques ou corporatistes peu soucieux de l'intérêt de l'élève. Rien ni personne n'obligeait à une répartition sur huit demi-journées plutôt que neuf. Rien ni personne n'obligeait à réduire drastiquement la pause méridienne pour plonger les élèves les plus fragiles dans le paradoxe d'une mobilisation cognitive en pleine journée, au moment où la vigilance tombe, où la fatigue se manifeste, où la lassitude transpire, en bref, à l'inverse des conclusions des chrono-biologistes.

Le projet Peillon serait-il le moyen de sortir de l'ornière ?

Du discours scientifique au discours politique, la frontière est mince.

Entre l'analyse scientifique de chercheurs comme Testu ou Montagné et les contraintes d'une mise en œuvre pédagogique aiguillonnée par la nécessité de rendre plus juste et plus efficace une école notoirement discriminante, élitiste et sélective, n'est-on pas déjà dans l'injonction contradictoire : des élèves souffrant de trop de pressurisation, des enseignants revendiquant du temps pour « appliquer les programmes » et une référence scientifique qui limite à quelques heures (autour de 3-4 heures, selon l'âge et les individus) la vigilance quotidienne nécessaire aux apprentissages.

Entre les besoins pédagogiques et l'organisation des TAP, la recherche de qualité, les limites budgétaires, les craintes de tout ordre et réticences au changement, qui gouverne l'intérêt de l'enfant : la référence aux travaux de chercheurs, les contraintes organisationnelles de métiers en mutation comme ceux de l'animation et de l'éducation informelle ou tout simplement la volonté de réduire les écarts ? Dans bien des cas, cette réforme s'amorce sous la férule de caciques locaux avant tout soucieux de traduire une politique municipale propre à souligner les « compétences éducatives » du maire ou d'adjoints en mal de réélection. L'école porterait-elle aux urnes ? Les enseignants ont leurs ressentis, leurs convictions et la force d'une expertise qui leur a parfois été contestée. Les parents ont la force de leur bulletin de vote et portent une voix éducative parfois étouffée, sinon supprimée. L'avenir jugera des effets de la contrainte et des pratiques à la hussarde.

Entre les discours scientifiques sur les rythmes circadiens et la vie sociale de la famille, les heures de lever, les heures de coucher, le moment de quitter la maison et le moment d'y revenir pour s'atteler aux tâches vespérales, qui ne s'est jamais soucié que son enfant soit en sécurité, qu'il puisse s'épanouir dans le calme, sans le recours systématique à la télé ou aux jeux vidéo ? Le périscolaire répond à ce besoin, au prix parfois d'un activisme nocif que l'on semble découvrir aujourd'hui. Ne peut-on pas se demander si, tout en alimentant autant que faire se peut les pratiques inavouées d'élitisme, la demande des familles en matière de travail à la maison n'est pas, là encore, une recherche de solution pour occuper l'enfant après l'école, quitte à rallonger envers et contre tout ce que l'on voudrait réduire : la charge scolaire et les discriminations.

La mise en place des rythmes révèle bien des contradictions. Cette réforme a pour vertu de dépasser la doctrine habituelle « *tout changer, tout, tout de suite* », pour s'inscrire dans le pragmatisme d'une mutation longue et profonde, ajustable au vu de l'expérience et de la réalité plutôt que dictée par un cortège de dogmes roboratifs et de circulaires comminatoires.

La refonte commence à peine. Sans doute faudra-t-il avoir la patience d'explorer les impasses, de laisser tâtonner celles ou ceux qui seraient tentés d'améliorer la pédagogie à coup d'arrêtés municipaux ou de réguler les parcours d'élèves au rythme des mandats locaux. Il faudra du temps et c'est dans la durée que s'inscrivent les inspecteurs.

Penser la dimension péri-éducative et partenariale des rythmes scolaires, une nécessité pour l'inspecteur de l'Éducation nationale ?

On entend beaucoup, ces derniers temps, des voix fortes qui remettent en cause la dimension de la réforme des rythmes scolaires concernant ce que l'on appelle rapidement le « *hors temps scolaire* ». Nous défendons l'idée qu'il est essentiel d'installer une cohérence pédagogique et éducative entre l'école et les temps péri-éducatifs pour affirmer la grandeur du temps scolaire et l'importance du rôle de l'inspecteur dans ce qui constitue pour lui une nouvelle dynamique de réflexion et de travail.

Nous sommes bien conscients des spécificités et des diversités très importantes qui peuvent exister dans les réalités rencontrées par les inspecteurs des grandes villes, des villes, des champs et des montagnes mais nous postulons que quelle que soit la situation, les apprentissages sont renforcés lorsque les enfants et les jeunes se voient offrir des propositions adaptées dans ce que l'on peut appeler le temps péri-éducatif. Nous savons ce temps souvent contraint qu'il convient, dans une perspective idéale, de faire évoluer vers un temps libre ou choisi. Nous avons la conviction qu'une organisation réfléchie des temps péri-éducatifs en cohérence avec les parcours scolaires permet à l'enfant et au jeune de comprendre l'importance des apprentissages scolaires en suscitant de nouveaux intérêts et motivations.

Dans ce cadre, le jeu libre, les ateliers de natures technique et scientifique, les activités sportives ou culturelles, la fréquentation d'un espace bibliothèque, la participation à un rallye sur la toile au centre de loisirs sont autant d'occasions de réinvestir des savoirs, des savoir-faire et des savoir-être déjà travaillés en classe. Il ne s'agit pas ici de « transférer » au temps péri-éducatif les missions de l'école en externalisant les contenus des programmes. Cela ne revient pas non plus à inféoder les propositions péri-éducatives aux orientations du temps scolaire. Chacun garde sa spécificité tout en partageant une mission éducative qui s'inscrit dans la cohérence. Cette exigence de cohérence et de qualité repose sur des compétences professionnelles affirmées d'un côté comme de l'autre. Cela passe aussi par la reconnaissance et le respect de ces spécificités professionnelles au sein d'un projet éducatif connu et partagé. Cette recherche de cohérence amène chacun à réfléchir à la spécificité de son action éducative et pédagogique en acceptant le principe d'un échange professionnel, démocratique et égalitaire. Cette recherche de cohérence et de continuité éducative peut aller jusqu'à la mise en place d'outils permettant à l'enfant, au jeune et à leur famille d'appréhender la diversité, le sens et l'épaisseur des activités réalisées ou choisies dans tous leurs temps de vie. On peut à l'aide de ces outils faire retour sur un parcours culturel ou sportif (à l'école, sur les temps péri-éducatifs, sur le temps libre ou familial) tout en découvrant le champ des possibles en ce domaine. C'est l'occasion d'enrichir ses connaissances et de faire de nouveaux choix. C'est aussi l'occasion pour les éducateurs, les pédagogues et les organisateurs institutionnels ou politiques d'avoir des éléments d'évaluation concernant des politiques éducatives.

Dans ce dessein, l'inspecteur de l'Éducation nationale peut être celui qui va aider les enseignants à penser cette cohérence, comme la sécurisation du projet éducatif proposé aux familles. Penser ne signifie pas prendre en charge ou assumer sa mise en œuvre. Ce travail consiste à ouvrir des temps de concertation avec les professeurs des écoles et tous les partenaires que cette continuité éducative va concerner pour écrire des projets qui prendront en compte tous les aspects pratiques de vie à hauteur d'enfant. Cela suppose évidemment la mise en place de rencontres pour élaborer des projets communs qui permettent de redonner du sens à l'activité scolaire. Le rôle de l'École sera inscrit dans une conception globale de l'éducation, conception qui fait souvent défaut. Ce projet plaide évidemment en faveur d'une meilleure formation initiale et continue des professeurs des écoles et de tous les intervenants. Il est évident que ces collaborations induisent de nouvelles réflexions sur le respect des rythmes en classe, à l'école et sur les temps péri-éducatifs, notamment sur la pause méridienne. Cette ambition éducative relance la nécessité de formuler des projets réaffirmant l'importance du livre et de la littérature, du jeu, des activités numériques…

L'inspecteur et l'équipe de circonscription feront face à de nouveaux défis partenariaux, dans le cadre de politiques municipales ou communautaires, concernant les équipements et les locaux pour éviter que les enfants et les jeunes ne vivent les temps péri-éducatifs dans l'inconfort, voire la grisaille du quotidien scolaire.

Et si nous acceptions l'augure que ce travail au long cours sur les rythmes scolaires permette d'introduire une véritable dimension collective dans les missions éducatives et pédagogiques en incitant tous les responsables politiques et institutionnels à prendre conscience que la réussite et le bien-être des enfants et des jeunes constituent la première des priorités d'une société qui veut croire en son avenir ? ■

École du socle et projet Éducatif territorial

La continuité des apprentissages entre les écoles d'un même secteur et le collège sera confortée en tout premier lieu par la mise en cohérence des programmes, l'installation du conseil École-Collège et celle du cycle de consolidation.

Le projet éducatif territorial (PEDT) devrait également permettre de développer ce continuum. Le parcours artistique et culturel de l'élève en constituera, en principe, un axe essentiel. Celui-ci conjugue, selon la circulaire du 3-05-2013 (n°2013-073) « *l'ensemble des connaissances acquises, des pratiques expérimentales et des rencontres organisées dans le domaine des arts et de la culture, dans une complémentarité entre les temps scolaire, périscolaire et extra scolaire* ». Le projet éducatif territorial a, quant à lui, pour objectif de « *mobiliser toutes les ressources d'un territoire afin de garantir la continuité éducative entre les projets d'écoles et d'établissements et les activités proposées aux élèves en dehors du temps scolaire et ainsi d'offrir à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école* » (circulaire n° 2013-017 du 6-12-13).

C'est pour échanger autour de ces objectifs ambitieux et des expériences en cours que des chefs d'établissements et des IEN d'un bassin de l'académie de Nantes se sont réunis. Quelques points clés ont été relevés permettant de piloter cette mise en œuvre :

- La notion de parcours implique de penser davantage en amont les actions communes tout en préservant une certaine souplesse.
- L'histoire des arts devrait constituer une référence majeure tant dans le domaine de la formation continue des enseignants que lors de l'élaboration conjointe des choix qui président annuellement au parcours artistique et culturel de l'élève
- Le cahier des arts gagnerait à être davantage harmonisé et connu des enseignants du premier et du second degré.

Mais la discussion a aussi permis de faire apparaître des questions non négligeables :

- Comment intégrer pleinement l'échelon du collège dans le cadre d'un PEDT piloté par la ville ? Selon les communes et les départements, les choix culturels ne sont pas harmonisés par les mêmes instances et il est parfois bien difficile aux acteurs de l'éducation nationale de tenter de rebâtir a posteriori une cohérence pour l'élève.
- La logique de « guichet » prévaut trop souvent dans les choix de programmations de rencontres avec les œuvres, les artistes et le spectacle vivant. Comment intervenir en amont sur celles-ci pour les rendre plus cohérentes, voire tout simplement compatibles avec les programmes et les projets d'établissements et d'écoles ?

Dans ce sens, le renforcement du travail d'équipe entre principaux de collège et IEN devrait être davantage encouragé : formations communes, temps de travail partagés... Sur ce point également, même si des évolutions positives sont constatées, en particulier en éducation prioritaire, il reste bien du chemin à accomplir. Le conseil école-collège peut constituer un levier pour un travail commun sur l'axe du projet d'éducation artistique et culturel entre le premier et le second degrés.

Rythmes scolaires à l'épreuve des **rythmes lunaires** !

L'affaire se passe dans une petite commune du littoral charentais où l'habitude étant à la voile scolaire, on peut s'enorgueillir d'avoir vu naître des vocations olympiques, médailles à la clé ! Savoir évoluer dans un milieu inconnu et instable n'est pas seulement une déclinaison des programmes, mais un ancrage, une balise - rien de moins - de la culture locale. Avec la mise en place des rythmes à la rentrée 2013, la voile scolaire garde naturellement pignon sur plage et prend sa place dans les grilles horaires des TAP.

Engagée dès septembre, l'activité se heurte pourtant à un problème inattendu, les grandes marées ! Dans la grille horaire, on a oublié les horaires de marée ! Soit les élèves ne peuvent pas aller sur l'eau faute d'un temps scolaire suffisant avec l'enseignant qui doit ramener sa classe à l'école, soit les enfants pataugent en bottes sur l'estran en attendant que la mer monte !

Réunion de crise et grosse crise en réunion, on reprend les choses phases lunaires en tête et horaires de marée en main, on reconfigure et en deux heures de travail, la régulation est effective : la marée intègre le PEDT ! Vogue moussaillon, les TAP virent de bord et les mouettes n'ont plus pied.

Temps scolaire et orientation : *« laisser du temps au temps »*

La question du temps scolaire est centrale dans la problématique de l'orientation qui suppose que soit mise en avant une approche plus globale de l'élève. Il faut sortir d'une vision strictement scolaire et ouvrir l'école au monde extérieur. La découverte du monde économique et professionnel doit s'intégrer de plus en plus au temps scolaire proprement dit.

L'éducation à l'orientation, une notion déjà ancienne

L'idée qu'il faut du temps pour préparer son orientation n'est pas nouvelle et traverse toutes les réformes de notre système éducatif depuis les années 1980. La mise en œuvre de l'éducation à l'orientation en collège et en lycée (circulaire de 1996) définit clairement les objectifs à atteindre en termes de connaissances et de compétences dans les trois champs, environnement social et économique, formation et connaissance de soi.

Compétences de l'élève et accompagnement des parcours

La mise en place du socle commun de connaissances et de compétences en 2005 met l'accent sur la nécessité pour l'orientation de mieux tenir compte des perspectives professionnelles liées aux besoins prévisibles de la société et de l'économie et de l'aménagement du territoire. La même année, il est créé un nouvel enseignement facultatif de découverte professionnelle de 3 heures en collège. Mais cet enseignement, entre en concurrence avec d'autres, considérés comme plus prestigieux (latin ou grec) et est souvent proposé aux élèves en difficulté scolaire. De fait, il est très vite connoté « orientation vers la voie professionnelle ».

La création du Parcours de découverte des métiers et des formations (PDMF) en 2008 vise la mise en place, pour tous les élèves, d'une démarche progressive et cohérente en replaçant la question de l'orientation au cœur des disciplines. Mais, faute de « temps scolaire dédié » tout au long de la scolarité, la découverte des métiers et des formations se centre à nouveau presque exclusivement sur la classe de 3e.

La grande nouveauté de ces dernières années est apportée par la réforme des lycées de 2010. Celle-ci propose, outre des enseignements dits d'exploration, du tutorat pour les élèves et deux heures hebdomadaires d'accompagnement personnalisé inscrites à l'emploi du temps. Ces heures, lorsqu'elles sont réellement effectuées dans le sens voulu par le texte de loi offrent à l'élève l'opportunité de prendre du recul par rapport à son parcours scolaire, de renforcer son intérêt pour tel secteur ou tel métier en participant à des rencontres ou à des visites et, plus généralement, d'enrichir son univers personnel, donnant ainsi une cohérence et un sens aux apprentissages disciplinaires.

L'orientation, une « affaire partagée » par tous et qui demande du temps

La loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République de juillet 2013 prévoit la mise en place d'un nouveau parcours individuel d'information d'orientation et de découverte du monde économique et professionnel (PIIODMEP). Le conseil supérieur des programmes a, entre autres, pour mission d'intégrer l'orientation dans le processus des apprentissages et de donner une place à l'élaboration du parcours de l'élève au sein même des disciplines.

Pour que le nouveau parcours instauré par la loi de 2013 trouve pleinement sa place au sein des établissements, il est donc indispensable que du temps scolaire lui soit réellement consacré. Mais ce temps scolaire doit se réfléchir dans sa globalité. Le projet d'un jeune n'est réalisable que s'il y a un véritable engagement dans une activité extra-scolaire valorisée par l'École.

Parallèlement, il faut développer une réflexion sur une politique globale de la jeunesse. Ouvrir ne signifie pas « scinder » ou « classer ». Il faut éviter les discriminations sociales qui s'accentuent souvent à travers la mise en place de classes spécifiques au sein des collèges (ex. les classes CHAM, les classes « sport » ou les classes « bilangues »). Dans ces classes, l'articulation est réelle entre ce qui se fait à l'École et ce qui se fait en dehors, mais elles introduisent une sélection des individus.

Enfin, face à l'inégalité de l'accès à l'information et à l'orientation, il importe de cesser de considérer que l'orientation est uniquement l'affaire des familles, ce qui encore trop souvent le cas.

Dans ce nouvel espace qu'ouvre la loi de 2013, un des objectifs majeurs du travail de l'IEN-IO est de renforcer les partenariats potentiels entre l'école et le monde extérieur et d'amener les collectivités à s'interroger sur leur contribution à l'ouverture de tous les jeunes et notamment ceux issus des milieux défavorisés. L'IEN-IO peut ainsi faire le lien entre l'autorité académique, les collectivités territoriales et l'ensemble des partenaires pour la mise en place du parcours du jeune, tout en veillant, via notamment les services d'orientation de l'Éducation nationale, à la qualité du processus d'accompagnement et à son effectivité.

La Réforme 2013 des retraites et nous …

La loi « garantissant l'avenir et la justice du système de retraites »
a été adoptée définitivement à l'Assemblée nationale mercredi 18 décembre 2013.

Les retraites en 10 points

1 • La durée d'assurance pour une retraite à taux plein passe de 166 à 172 trimestres entre 2020 et 2035.

2 • Les cotisations salariales augmentent progressivement pour atteindre 0,3 point d'ici à 2017. Pour les fonctionnaires, qui ont déjà vu leur taux de cotisation augmenter de 0,27 % par an par la réforme de 2010, la hausse supplémentaire de 0,3 % débutera par une augmentation de 0,06 % des prélèvements sur leur traitement en 2014 puis de 0,08 % les années suivantes.

3 • Un compte personnel de prévention de la pénibilité est créé à partir de 2015 pour les salariés exposés dans leur travail à des facteurs de pénibilité. Financés par une cotisation des entreprises, les points accumulés sur ce compte pourront être convertis en formation, en temps partiel avec maintien de la rémunération, en trimestres de majoration pour la retraite. Ces dispositions ne concernent pas les fonctionnaires, qui bénéficient pour certains métiers pénibles de la catégorie active, ni les contractuels de droit public.

4 • La revalorisation des pensions de retraite est repoussée au 1er octobre au lieu du 1er avril, à partir de 2014.

5 • Les femmes, notamment vis à vis des périodes de congés maternité, les jeunes actifs, les personnes aux parcours à temps partiel ou entrecoupés de périodes de chômage voient le calcul de leurs droits à pension amélioré.

6 • Les périodes d'apprentissage, de stages et d'études seront mieux prises en compte.

7 • Les personnes handicapées auront plus facilement accès à la retraite anticipée et à la retraite à taux plein sans conditions dès 62 ans.

8 • Les personnes qui assument la charge de parents lourdement handicapés auront droit à une assurance vieillesse gratuite sans condition de ressources s'ils doivent s'arrêter de travailler et à des trimestres de majoration.

9 • Les majorations de pensions de 10% des retraités qui ont élevé au moins trois enfants seront désormais imposées.

10 • La retraite des poly-pensionnés et des petits cotisants sera calculée de façon plus favorable.

Fidèles à notre motion de Congrès, nous resterons vigilants

- Pour que soit maintenu pour les fonctionnaires, le calcul des pensions sur les six derniers mois.
- Pour que soit maintenu l'abattement fiscal de 10%.
- Pour que l'article 13 bis du texte de loi qui ouvre la voie à la possibilité de faire évoluer les règles relatives aux pensions de réversion (par une « meilleure » prise en compte du niveau de vie du conjoint survivant !) ne soit pas de mauvaise augure !

… Et nous œuvrerons pour la transformation en bonifications indiciaires de nos indemnités fonctionnelles, et à tout le moins pour que nos « primes » soient mieux prises en compte dans le calcul de nos pensions.

Trois questions à *Roger Crucq*, Président de la Fédération des Autonomes de Solidarité

Quelle est l'actualité des Autonomes de Solidarité Laïques ?

Nous venons d'achever une année 2013 très intense et c'est tant mieux. Après avoir signé notre convention cadre avec le Ministre Peillon en novembre 2012, nous avons mis en œuvre, dans plusieurs académies, des actions de formation, d'information, conduites par les militants et les avocats conseil, autour des notions de risques professionnels et de l'encadrement juridiques de nos métiers au service des personnels d'éducation. Nombreux d'ailleurs sont les IEN qui font appel aux Autonomes de Solidarité Laïques pour illustrer leurs propos.

Depuis la mise en place de ***notre partenariat avec la MAIF,*** *nous gagnons chaque année, près de 5 000 nouveaux adhérents et particulièrement dans les plus jeunes générations. Cela signifie qu'ils savent choisir parmi la foultitude de propositions qu'ils voient passer, le sérieux et les compétences des Autonomes de Solidarité Laïques. Cela nous renforce dans l'idée que les Autonomes de Solidarité Laïques gravitent dans un ensemble efficace et cohérent d'organisations au service de l'École.* ***Notre partenariat avec le SI.EN s'inscrit bien dans cette démarche.***

Quels sont les constats enregistrés par les Autonomes de Solidarité Laïques sur le climat scolaire ?

Chaque année, au moment du Salon de l'Éducation, nous publions une étude synthétique à partir des dossiers déclarés par nos adhérents aux Autonomes et la MAIF. Si nous constatons une montée régulière des situations conflictuelles dans les relations Parents-Élèves-Enseignants, nous n'observons pas pour autant une montée spectaculaire des violences physiques ou pire, extrêmes, comme le laisseraient parfois supposer les médias. Les tensions que nous observons à l'école, sont celles que constate une société avec ses difficultés propres dans un contexte économique et social qui exacerbe ces difficultés. L'école n'est protégée en rien à ce niveau. C'est pour cela que l'action des Autonomes, quand elle vise davantage de sérénité dans l'acte scolaire, est aussi une action citoyenne.

Nous observons, de plus en plus souvent des situations où, malgré eux, des personnels sont « emportés » dans la vie privée des parents. Je pense notamment aux situations des couples qui se séparent et aux situations scolaires des enfants. Bien entendu il y a des textes, des circulaires, mais lorsqu'il s'agit de prendre une décision, la gestion de la situation n'est pas toujours simple et la maladresse, voire l'acte répréhensible au regard du droit, toujours possible.

Comment les Autonomes de Solidarité Laïques se sont-elles impliquées dans le débat et la mise en place progressive des rythmes scolaire ?

Nous ne sommes ni sur un champ revendicatif, ni sur un champ politique au sens communément entendu. Notre expertise des tensions dans les relations professeurs-élèves nous apporte depuis bien longtemps la démonstration que des obligations de plus en plus contraignantes dans l'organisation d'un emploi du temps des personnels, participent de la dégradation des relations dans la classe. Se soucier de ce sujet et apporter les adaptations que vise la réforme nous paraît donc aller dans le bon sens. Que des problèmes techniques demeurent ensuite ne nous échappe pas, mais c'est une autre question qui ne peut remettre en cause ce qui nous semble être le bienfondé de réforme.

Les Autonomes de Solidarité Laïques s'adressent aussi depuis bien longtemps à ceux qui œuvrent au service de l'enfant, et pas seulement de l'élève. Parce qu'il ne peut y avoir cette dichotomie, il ne peut y avoir non plus une différenciation dans la prise en compte des spécificités de ces métiers, notamment quand il s'agit d'y repérer et de les protéger des risques qu'ils peuvent générer. C'est pourquoi, avec la MAIF, nous accueillons ces personnels et leur proposons ***notre Offre Métiers de l'Éducation.*** *Rien de plus normal, puisque c'est bien d'un métier d'éducation dont il s'agit, même en dehors de l'horaire de la classe.*

Nous avons d'ailleurs le plaisir de constater que dès cette rentrée, beaucoup nous ont déjà rejoint, ce qui montre l'intérêt que nos correspondants, le plus souvent Directeurs d'école, portent à la sécurisation de leurs nouveaux collègues. C'est ainsi depuis toujours, les militants des Autonomes de Solidarité Laïques fondent leur activité sur la solidarité entre tous, quelles que soient les responsabilités ou la place occupée par chacun.

Roger **Crucq**
Président de la **Fédération des Autonomes de Solidarité**

SI.EN SYNDICAT DE L'INSPECTION DE L'ÉDUCATION NATIONALE UNSA éducation
AUTONOME DE SOLIDARITÉ LAÏQUE ASL
MAIF ASSUREUR MILITANT

Académie de Loire Atlantique : Rythmes et partenariat

Dans le droit fil des liens qui ont toujours existé entre les acteurs de l'école que nous sommes et **les Francas**, les représentants du SI.EN en Loire Atlantique ont été à l'initiative d'une rencontre avec une responsable départementale des Francas, qui s'est tenue le 6 janvier 2014. Ce fut pour nous l'occasion de croiser nos regards sur la mise en œuvre de la réforme dans ce département, dans laquelle les Francas tiennent toute leur place. Bien des points de convergence sont mis en relief dans cet échange, notamment sur les enjeux éducatifs de la réforme, dans une vision élargie et légitime du temps de l'enfant. Les questions partagées montrent tout l'intérêt de ce partenariat à affirmer, que ce soit pour les espaces à interroger, source de tensions ou pour le temps du jeune enfant de maternelle. Ce point de vue, mesuré, qui ne fait pas l'impasse sur les réelles difficultés à surmonter dans l'avenir, nous aide à construire une vision ambitieuse et positive de cette réforme, vision qui nous semble fort enrichissante dans notre réflexion.

les francas
L'éducation en mouvement !

Pour les Francas , l'Éducation est l'affaire de tous les acteurs éducatifs.

La réforme des rythmes éducatifs est donc, pour ***les Francas***, une véritable opportunité : elle reconnaît aux temps hors scolaires leur contribution dans la maîtrise de compétences chez l'enfant et elle oblige chacun à s'interroger sur les enjeux éducatifs sur son territoire. Décréter comme évidentes la complémentarité éducative, des temps et des espaces, la co-éducation ne suffit pas. Il nous faut, ensemble, construire une culture partagée entre tous les acteurs dans le cadre d'un projet éducatif global adapté à chaque territoire dont l'enjeu est la réussite éducative de tous les enfants.

En Loire-Atlantique ***les Francas*** accompagnent un certain nombre de collectivités locales dans l'élaboration d'un PEDT et dans la mise en œuvre de la réforme. Ils ont organisé des espaces d'échanges, de réflexion et de production collective regroupant des acteurs éducatifs , élus, organisateurs locaux d'accueils de loisirs, enseignants, animateurs, personnels municipaux, parents qui permettent, au delà des constats, de confronter les points de vue, de construire des repères communs, d'identifier les points de vigilance et les leviers pour proposer des améliorations.

Quelques constats :

- Le manque de (re)connaissance entre les acteurs peut les amener à « marquer leur territoire » plus qu'à construire ensemble.
- La mutualisation des espaces historiquement dédiés à l'enseignement provoque des tensions.
- La demande, parfois des parents, d'une offre éducative « de qualité » amène à une juxtaposition d'activités qui laisse peu de temps libre à l'enfant.
- L'organisation du temps de repos pour les élèves de maternelle nécessiterait une pause méridienne élargie.
- Les temps de concertation, de formation également ne sont pas jugés suffisants.

Les Francas affirment leur approche optimiste, en notant que nous n'avons jamais autant parlé d'éducation sur les territoires, que des initiatives et des partenariats voient le jour. Une continuité éducative réelle se construit dans le respect des spécificités de chacun et pour le mieux être des enfants.

Quelques exemples :

- Des projets partagés autour de thématiques telles que la citoyenneté, l'environnement, les Droits de l'Enfant, les activités scientifiques, culturelles, se créent dans une logique de parcours éducatifs concertés en référence avec le socle commun de compétences.
- Des temps de concertation entre les acteurs (y compris les enfants) sont institutionnalisés.
- La journée de l'enfant est revisitée dans le respect de son rythme de vie : temps de pause sans activité programmée, temps de transition pensé pour favoriser l'autonomie dans ses déplacements, respect des ses choix car, n'oublions pas, une large part du temps de présence à l'école ou à proximité est du temps libre.
- Des règles de vie, des chartes d'utilisation des espaces, du matériel sont élaborées.
- Le mercredi, est repensé afin de s'inscrire dans la continuité de la semaine de l'enfant mais être également une rupture, un temps libre à part entière.
- Des collectivités proposent aux familles, que les enfants puissent déjeuner sur place et rejoindre le centre de loisirs ou des activités sportives, culturelles de leur choix.

Tout n'est pas parfait mais là où il y a volonté commune de réaffirmer, dans le cadre de cette réforme, une ambition éducative forte pour les enfants, ceux-ci sont gagnants.

« Ridicule* »

Pour être recteur, il faut être professeur d'université, toutes disciplines étant égales par ailleurs, pour être DASEN, il faut, trop souvent encore, un passé de professeur agrégé, bien loin donc d'une expérience significative dans le premier degré.

Il est permis de se demander si la conséquence n'est pas d'avoir à user et abuser de filtres plus ou moins déformants pour « deviner » quelques-unes des étapes d'un parcours d'élève telles que l'école primaire, le collège, le lycée professionnel, mais aussi la réalité du partenariat avec les élus locaux.

Quoi de mieux alors que de s'entourer et d'entretenir quelques « fidèles » pour s'assurer d'une perception réaliste et permanente du terrain. Des « fidèles » qui rapidement ne doivent leur expertise qu'à leur propension à savoir bien parler de ce qu'ils croient savoir. « Fidèles » ? Mais, comme en religion, n'est pas gourou qui veut !

Gouvernance autoritariste et descendante qui ne jure que par le mérite du cercle étroit des proches et le mépris pour les autres ; échec d'un système de gratifications pavloviennes et condescendantes pour le cercle des « fidèles », par distribution parcimonieuse d'un avancement « graduellement » méritant, reconnaissance inversement proportionnelle au carré de la distance fonctionnelle avec le recteur ou le DASEN, le tout dans la plus grande opacité et sans grand rapport avec la réalité des missions.

Refuser les questionnements, refuser de s'y attarder, écarter d'un revers de main la rencontre et l'échange de vues, refuser la participation, réfuter le droit de faire des suggestions qui ne soient pas copies conformes aux vues du cacique, c'est traiter par le mépris toutes celles et ceux qui, au plus près du terrain, comme « au moins près » du recteur, s'investissent pour que l'école survive à une gouvernance erratique et revancharde.

Après des années de ravages, espérons encore que les acteurs de la « gouvernance nouvelle » et revisitée parviennent à user d'une concertation, de rencontres et de synthèses élargies pour se garder des « fidèles » qui n'ont d'autre objectif que de filtrer les énergies pour préserver des illusions de pouvoir et des prés carrés déclinants.

* « *Ridicule* », Film de Patrice Leconte, 1996

Le **billet d'humeur** d'*Andromède*

DASEN : satisfaction des égos

Une note de service publiée au BO du jeudi 16 janvier 2014 change l'appellation des directeurs académiques des services de l'Éducation nationale « dans l'usage courant et en dehors d'actes à caractère réglementaire ». Les Dasen deviennent ainsi IA-Dasen. Le ministère invoque un changement eu égard à l'importance de la dimension pédagogique de leur mission

On reste sans voix devant une telle « audace » ! Enfin ces nobles (serviteurs de l'État) viennent de retrouver leur chère particule après une période de privation qui aura duré deux ans... *Putain* c'est long deux ans pour tous ces petits chefs qui ont dû pendant tout ce temps ravaler leur superbe à chaque fois qu'un de leurs subalternes les gratifiait négligemment d'un banal « *Monsieur le Directeur* »... Auparavant il leur suffisait de s'entendre appeler « *Monsieur l'Inspecteur d'Académie* » pour savourer cette déférence élégante et discrète que même les plus rebelles de leurs sujets ne manquaient pas à chaque instant de leur témoigner. Combien d'incompréhension et de vanité bafouée leur a-t-il fallu supporter ? A combien de manifestations d'autorité ont-il dû, bien malgré eux, se résoudre pour effacer le doute qui s'installait en eux à chaque fois que résonnait cette triste formule... « *Monsieur le Directeur* ». Le pire, c'était lorsqu'ils rencontraient ceux de leurs congénères avec qui ils partageaient jadis le titre d'inspecteur. Devoir dire « *bonjour Monsieur l'Inspecteur de l'Éducation nationale* » et s'entendre répondre par un simple « *bonjour Monsieur le Directeur* » était devenu pour ces « hauts » fonctionnaires un supplice quotidien totalement insupportable.

Cette injustice est maintenant réparée et ces troupes d'élite ont retrouvé leur titre glorieux d'inspecteur d'Académie, rejoignant ainsi au firmament du système éducatif les Inspecteurs pédagogiques régionaux qui avaient eux aussi en leur temps dû batailler ferme pour l'obtenir.

Il faut même souligner le caractère innovant de la démarche consistant à distinguer dans une note de service les usages courants et les usages réglementaires, signe d'une administration manifestement ouverte au changement … surtout lorsqu'il s'agit de faire marche arrière pour rétablir quelques privilèges, aussi symboliques soient-ils !

Comment ne pas s'interroger sur la signification politique de cette mesure qui relève exclusivement de la satisfaction des égos et ne peut que renforcer le caractère pyramidal et élitiste de notre École au moment où toutes nos forces devraient au contraire être mises au service de la refondation de l'École de la République et de la réussite de tous les élèves ?

Seule certitude, tous les Inspecteurs de l'Éducation nationale qui avaient conservé par « habitude » une formule qu'ils persistaient à croire de simple politesse auront enfin compris qu'il s'agit en fait d'une marque de soumission ridicule. Tous s'abstiendront désormais de s'adresser à leur supérieur hiérarchique en le flattant par son titre - d'inspecteur d'académie - et marqueront leur respect du fonctionnement institutionnel en faisant référence exclusivement à sa fonction de « Directeur académique ».

Hop in!

La méthode d'anglais qui vous guide pas à pas dès le CP !

3 outils pour une méthode clés en main du CP au CM2

- Un **Activity Book**
- Un **guide du maître** avec CD audio
- Des **posters**

Manuel interactif

Manuels interactifs personnalisables pour tous les niveaux

www.hopin.magnard.fr

Odysséo

Histoire **Géographie** Histoire des arts **Sciences**

Une démarche active qui place l'élève en situation de recherche et de construction des savoirs

- Conformes aux **progressions 2012**
- Des **manuels interactifs personnalisables** pour animer la classe

MAGNARD

www.odysseo.magnard.fr